

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2017

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, LE LUNDI 05 JUIN 2017 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Renald Chênevert MAIRE

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Jacques Blanchard siège 1
Pierre Tétrault siège 3
Lise Bolduc siège 4

ABSENTS

Marie-Ève Roger siège 2
Dany St-Amant siège 5
Julien Bussièrès siège 6

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale
Manon Beauchemin, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 2.1 Séance ordinaire du 1 mai 2017
 - Séance extraordinaire du 3 mai 2017
 - Séance extraordinaire du 29 mai 2017
- 3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois de mai 2017
- 6. COMPTE-RENDU DES COMITÉS**
- 7. URBANISME - DEMANDE AU CCU**
 - 7.1 Règlement usage conditionnel - lot 1 824 047 - Marché public
 - 7.2 Règlement usage conditionnel - stationnement municipal pour VR
 - 7.3 Stationnement de VR - Installation de panneaux
- 8. ADMINISTRATION**
 - 8.1 Adoption des valeurs organisationnelles de la Ville de Valcourt
 - 8.2 Adoption de la Politique contre le harcèlement
 - 8.3 Confirmation de la divulgation des intérêts pécuniaires - Pierre Tétrault
 - 8.4 Présentation et acceptation des états financiers 2016
 - 8.5 Entretien ménager des bâtiments de la Ville

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 8.6 Remboursement de formation - Aménagement du territoire: les ententes de promoteurs
- 8.7 Offre d'achat du terrain lot 4 284 561
- 8.8 Concours Prix d'excellence en Environnement
- 8.9 Trousse d'accueil - Nouveaux locataires
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 Loisirs de Racine
- 9.2 Loisirs de Bonsecours
- 9.3 CCMRC 247 Les Timoniers de Valcourt
- 10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES**
- 10.1 Engagement personnel - Camp de jour et piscine
- 11. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
- 11.1 Reconstruction des services municipaux - Place des Cormiers et Place des Lilas
- 11.2 Pavage dans diverses rues - Présentation et acceptation de soumission
- 11.3 Rénovation du garage et entrepôt municipaux
- 11.4 Amendement à l'Entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable
- 11.5 Résolution cédant une portion de la rue de la Montagne à la municipalité du Canton de Valcourt
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 12.1 Révision budgétaire 2017 - Office municipal d'habitation de Valcourt
- 12.2 Programme d'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
- 12.3 Maison des Aînées - Demande pour installation d'un conteneur
- 12.4 Offre de service professionnel - Accompagnement pour la stratégie québécoise d'économie d'eau potable
- 12.5 Remboursement au fonds de roulement - Règlement 596 «Travaux de rénovation du Centre communautaire»
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 14. VARIA**
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

141-17-06-05

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté et les ajouts suivants :

OFFRE POUR LE REMPLACEMENT DE L'ORDINATEUR DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE ET ADJOINTE AUX TRAVAUX PUBLICS

AMENDEMENT À LA DEMANDE DE SUBVENTION – BOULEVARD DES CYPRÈS

ADOPTÉE

142-17-06-05

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 MAI 2017 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 3 MAI 2017 ET 29 MAI 2017

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 1 mai 2017 et des séances extraordinaires du 3 et 29 mai 2017, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 mai 2017 soit accepté ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 mai 2017 soit accepté.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2017 soit accepté.

ADOPTÉE

143-17-06-05

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 31 mai 2017 soit acceptée,

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques en conséquence de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 167 553.21 \$ cent soixante-sept mille cinq cent cinquante-trois dollars et vingt-et-un cents.

Certificat de disponibilité de crédits

Paul Roy, Trésorier

Date

ADOPTÉE

144-17-06-05

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal délègue monsieur le conseiller Pierre Tétraut à assister au gala Méritas de l'école secondaire L'Odysée, le 21 juin prochain à l'aréna de Valcourt;

QUE madame Karine Boucher, directrice générale, madame la conseillère Lise Bolduc et monsieur le conseiller Pierre Tétraut assisteront à la conférence de presse pour le «Lancement du Marché public de Valcourt, le 7 juin prochain au parc Camille Rouillard.

ADOPTÉE

145-17-06-05

7.1 - RÈGLEMENT USAGE CONDITIONNEL - LOT 1 824 047 - MARCHÉ PUBLIC

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a reçu une demande d'usage conditionnel dans la zone P-2 et que le règlement sur les usages conditionnels 602, est entré en vigueur le 8 mai 2017;

ATTENDU QUE l'usage de marché agroalimentaire est demandé à titre d'usage conditionnel sur le lot 1 824 047 dans la zone P-2;

ATTENDU QUE l'usage s'exercerait entre les mois de juin et septembre, soit du 28 juin au 13 septembre;

ATTENDU QUE l'usage serait exercé, les mercredis, à l'intérieur de plage horaire défini soit, 15h30 à 18h;

ATTENDU QUE les critères spécifiques sont les suivants :

- Le marché public doit être un usage temporaire ;
- Maximiser les espaces verts autour du parc afin de pouvoir utiliser le parc à son plein potentiel;

ATTENDU QUE l'ajout de cet usage devrait engendrer un besoin de 30 cases de stationnement, lesquels sont disponibles au stationnement partagé entre le centre communautaire et l'église dans lequel se trouvent 55 cases de stationnement;

ATTENDU QUE l'usage proposé impliquera l'installation temporaire de 12 chapiteaux de couleur blanche, d'une superficie de 9m² (10pi x 10pi), implantée, dans la partie arrière du parc, près du stationnement, en deux rangées (dans un axe est-ouest), suivant les rangées d'arbres existants du parc, parallèle au sentier ;

ATTENDU QU' en cas de pluie, l'usage serait exercé à l'intérieur du centre communautaire;

ATTENDU QUE lors du marché, deux enseignes de type sandwich seraient installées aux abords du parc;

ATTENDU QU' un producteur demande d'avoir sur place une remorque réfrigérée située sur l'espace gazonné, mais à proximité du stationnement et que celle-ci implique l'usage de l'électricité ;

ATTENDU QUE le comité recommande l'animation du marché par de la musique projetée par haut-parleur.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE le CCU a émis ses recommandations;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte que le lot 1 824 047 soit utilisé comme *Marché public* pour la saison 2017, selon la demande déposée et selon les conditions suivantes :

1. Le terrain doit être nettoyé après chaque marché.
2. Le terrain doit être remis en état après la fin de la dernière journée de marché.
3. Les conditions doivent être révisées annuellement.

ADOPTÉE

146-17-06-05

7.2 - RÈGLEMENT USAGE CONDITIONNEL-STATIONNEMENT MUNICIPAL POUR VR - 1111, BOULEVARD DES CYPRÈS

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a reçu une demande d'usage conditionnel dans la zone P-2 et que le règlement sur les usages conditionnels 602 est entré en vigueur le 8 mai 2017;

ATTENDU QUE l'usage de stationnement pour VR est demandé au 1111, boulevard des Cyprès, à titre d'usage conditionnel dans la zone P-7;

ATTENDU QUE le règlement sur les usages conditionnels prévoit dans la zone P-7 l'usage de stationnement municipal pour véhicules récréatifs en définissant des critères d'évaluation généraux et spécifiques;

- a) Rentabiliser l'espace de stationnement, sans toutefois nuire à l'usage initial, en fonction des périodes de l'année ;
- b) Assurer un service d'hébergement de courte durée ;
- c) Assurer une délimitation de l'espace de sorte que l'usage conditionnel soit clairement défini dans l'espace ;
- d) Utiliser l'espace sur le site le moins achalandé

ATTENDU QUE l'usage s'exercerait dans la portion arrière, située à proximité du bâtiment et proposerait 10 cases de stationnement pour VR;

ATTENDU QUE l'usage serait autorisé du 1^{er} juin au 31 août de chaque année et que les activités liées à l'aréna sont restreintes (événements spéciaux) voire nulle de mai à septembre;

ATTENDU QUE les caravaniers devront respecter le règlement, soit d'un usage du stationnement pour une durée de 24h maximum;

ATTENDU QUE trois (3) panneaux de signalisation pour indiquer les 10 cases de stationnement seraient installés devant cesdites cases et un panneau de signalisation serait installé à l'entrée du stationnement de l'aréna;

ATTENDU QU' aucun service ne serait offert aux usagers, à l'exception de la station de vidange située au 5581, chemin de l'aéroport (garage municipal);

ATTENDU QU' il faudrait uniquement prévoir l'ajout de bac à matières résiduelles supplémentaires;

ATTENDU QUE le CCU a émis ses recommandations;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte le stationnement municipal situé au 1111 boulevard des Cyprès soit utilisé comme stationnement municipal pour véhicules récréatifs, selon la demande déposée et selon les conditions suivantes :

- les affiches indiquant la durée maximale de 24h d'utilisation de l'espace soient recouvertes lors de la durée d'un événement spécial;
- l'usage soit conditionnel à l'identification de chaque emplacement de stationnement, soit par des poteaux ou des bandes réfléchissantes apposées sur le mur, etc.
- les conditions soient révisées annuellement.

ADOPTÉE

147-17-06-05

7.3 - STATIONNEMENT DE VR - INSTALLATION DE PANNEAUX

ATTENDU QUE le stationnement de l'aréna, situé au 1111 boulevard des Cyprès, sera utilisé comme stationnement municipal pour véhicules récréatifs;

ATTENDU QU' il y aurait lieu d'installer quatre (4) panneaux de signalisation, soit trois (3) pour indiquer les cases de stationnement devant cesdites cases et un (1) à l'entrée du stationnement de l'aréna;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte que le service des travaux publics installe ces quatre (4) panneaux de signalisation.

ADOPTÉE

148-17-06-05

8.1 – ADOPTION DES VALEURS ORGANISATIONELLES DE LA VILLE DE VALCOURT

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte les quatre (4) valeurs organisationnelles suivantes :

RESPECT

La Ville de Valcourt s'engage à instaurer et à maintenir un climat de respect.

Le respect des citoyens, des élus, des employés et des partenaires représente une valeur fondamentale pour la Ville de Valcourt. Chacune des actions et des décisions de la Municipalité doit en témoigner, notamment par l'écoute des parties concernées, la communication transparente et la réalisation des engagements. Parce que toute relation de confiance implique d'abord une notion de respect mutuel.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROFESSIONNALISME

La Ville de Valcourt exige le professionnalisme pour assurer l'excellence des services aux citoyens.

Pour assumer pleinement ses responsabilités, la Municipalité doit faire preuve de professionnalisme jour après jour. Un tel engagement passe par la rigueur, l'intégrité et le développement des compétences. Chacun est un fier ambassadeur de la Ville et contribue activement au rayonnement de celle-ci dans l'exécution de son travail.

ÉQUITÉ

La Ville de Valcourt croit en la nécessité d'un traitement juste et équitable pour tous.

Au cœur des valeurs de la Municipalité, la recherche d'équité sert de guide aux pratiques de gestion et aux actions qui en découlent. La justice, l'impartialité et le traitement équitable favorisent la création d'un environnement sain.

CONCERTATION

La Ville de Valcourt encourage la concertation pour la réalisation de projets et d'initiatives de toute envergure.

Pour avancer dans la même direction, il faut savoir s'unir et partager un objectif commun. Au-delà des différences et des divergences d'opinions, il est possible de faire preuve de communication et d'ouverture d'esprit pour travailler tous ensemble : élus, employés, citoyens, partenaires et autres parties impliquées. S'unir pour réussir, c'est ce que la Ville de Valcourt entend promouvoir pour remplir pleinement sa mission.

ADOPTÉE

149-17-06-05

8.2 - ADOPTION DE LA POLITIQUE CONTRE LE HARCÈLEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal adopte la *Politique contre le harcèlement*, telle que présentée en annexe, qui fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

8.3 - CONFIRMATION DE LA DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES PIERRE TÉTRAULT

En vertu de l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tout membre du Conseil, doit, dans les soixante (60) jours de sa proclamation de son élection, déposer une divulgation des intérêts pécuniaires.

Monsieur le conseiller au siège numéro 3, Pierre Tétrault, dépose sa divulgation d'intérêts pécuniaires.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

150-17-06-05

8.4 - ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2016

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les états financiers de la Ville de Valcourt pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016;

QUE ledit rapport soit consigné aux archives de la municipalité.

ADOPTÉE

151-17-06-05

8.5 - ENTRETIEN MÉNAGER DES BÂTIMENTS DE LA VILLE PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DE SOUMISSION

ATTENDU QU' une demande de soumission, par voie d'invitation, a été demandée pour l'entretien ménager de l'Hôtel de Ville, des bureaux administratifs de l'aréna, de la Libellule, Ciboulot et Centre communautaire, pour une année, soit du 01 juillet 2017 au 30 juin 2018;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 02 juin 2017 à 9h00 et le résultat de la soumission reçue est le suivant :

SIMON BOMBARDIER

	Montant (taxes non incluses)		Total annuel (taxes non incluses)
Hôtel de ville	575 \$ / mois	X 12	6 900 \$
Aréna	450 \$ / mois	X 12	5 400 \$
Ciboulot	25 \$ / heure	Estimation mensuelle 12 heures X 12	3 600 \$
Libellule	25 \$ / heure	Estimation mensuelle 15 heures X 12	4 500 \$
Centre communautaire	25 \$ / heure	Estimation mensuelle 15 heures X 12	4 500 \$
TOTAL ANNUEL			24 900 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDOC ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service de Simon Bombardier, telle que présentée en date du 31 mai 2017 et l'appel d'offre en date du 24 mai 2017, pour l'entretien ménager de l'Hôtel de Ville, des bureaux administratifs de l'aréna, de la Libellule, du Ciboulot et du Centre communautaire, et ce, pour la période du 01 juillet 2017 au 30 juin 2018.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

152-17-06-05

8.6 - REMBOURSEMENT DE FORMATION - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE: LES ENTENTES DE PROMOTEURS

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte le remboursement à madame Marie-Ève Roger, conseillère pour la formation Conférence Web «Aménagement du territoire : les ententes de promoteurs» au coût de 45 \$ (taxes non incluses).

ADOPTÉE

8.7 - OFFRE D'ACHAT DU TERRAIN LOT 4 284 561

Ce sujet est reporté à une prochain séance.

153-17-06-05

8.8 - CONCOURS PRIX DES PRIX D'EXCELLENCE EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE le Gala des Prix d'Excellence en environnement des Cantons de l'Est fait rayonner depuis 24 ans les bons coups de tous types d'organisations en Estrie et en Montérégie Est;

ATTENDU QUE le projet «À pied, à vélo, ville active» qui découle de *la Politique de la famille* est susceptible de se démarquer dans le cadre de ce concours dans la catégorie municipalité, MRC ou organisme municipal;

ATTENDU QUE la date limite pour le dépôt des candidatures est le 12 juin;

ATTENDU QUE la remise des prix a lieu lors d'un gala, qui consiste en un souper-bénéfice au profit de la Fondation estrienne en environnement qui se tiendra en septembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt dépose sa candidature au Gala des Prix d'Excellence en environnement des Cantons de l'est.

ADOPTÉE

154-17-06-05

8.9 - TROUSSE D'ACCUEIL - NOUVEAUX LOCATAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte d'offrir une trousse d'accueil aux nouveaux locataires en fonction des critères suivants :

- Les locataires doivent s'installer dans la Ville de Valcourt pour la première fois;
- Une preuve de l'ancienne et de la nouvelle adresse du locataire doit être fournie;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- Une trousse par famille contenant toute l'information pertinente sur votre nouveau milieu de vie sera remise dans un présentoir en bois;
- Un crédit de 100\$ par famille est applicable sur les services de loisirs offerts par la Ville de Valcourt;
- La remise de la trousse débute à compter du 1^{er} juillet 2017

ADOPTÉE

155-17-06-05

9.1 - LOISIRS DE RACINE – DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR LES FESTIVITÉS DE LA ST-JEAN-BAPTISTE DE RACINE

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de contribution financière venant des *Loisirs de Racine Inc.* pour l'organisation de la 38^e édition des Festivités de la St-Jean-Baptiste de Racine 2017;

ATTENDU QU' en échange de la contribution, la Ville de Valcourt bénéficierait d'une visibilité lors des Festivités;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation de la demande représentant un montant de 500 \$ étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la demande de contribution financière des *Loisirs de Racine Inc.* au montant de 500 \$, soit le forfait Lys d'or, pour l'organisation de la 38^e édition des Festivités de la St-Jean-Baptiste de Racine 2017.

ADOPTÉE

156-17-06-05

9.2 - LOISIRS DE BONSECOURS FESTIVITÉS DE LA ST-JEAN-BAPTISTE DE BONSECOURS

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de contribution financière venant des *Loisirs de Bonsecours* pour l'organisation des festivités de la St-Jean-Baptiste 2017 de Bonsecours;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation de la demande représentant un montant de 200 \$ étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la demande de contribution financière des *Loisirs de Bonsecours* au montant de 200 \$, pour l'organisation des Festivités de la St-Jean-Baptiste de Bonsecours.

ADOPTÉE

157-17-06-05

9.3 - CCMRC 247 LES TIMONIERES DE VALCOURT

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de contribution financière venant du *CCMRC 247 Les timoniers de Valcourt*, pour supporter une candidate qui se joint à l'équipe Québec choisit pour représenter la région de l'Est aux Régates nationales des Cadets de la Marines;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation de la demande représentant un montant de 50\$ étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la demande de contribution financière du *CCMRC 247 Les timoniers de Valcourt*, au montant de 50 \$.

ADOPTÉE

158-17-06-05

10.1 - ENGAGEMENT PERSONNEL - CAMP DE JOUR ET PISCINE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine l'engagement des personnes suivantes pour le Camp de jour et la piscine, pour la saison 2017, soit du 26 juin au 19 août (approximativement), selon la politique des bénéfices marginaux, soit :

<u>Responsable Camp de jour et Piscine</u>	Taux horaire
Camille Roy	20.84 \$
<u>Animateurs - Camp de jour</u>	
Kim Allaire	12.00 \$
Benjamin Funk	11.75 \$
Élisabeth Martin	11.50 \$
Alexandra Ferland	11.25 \$
Alice Desaulniers	11.25 \$
Laurie Lapierre-Boisvert	11.25 \$
<u>Moniteur et Sauveteur - Piscine</u>	
Marie-Pier Lefebvre	15.44 \$
Samuel Rivard	15.44 \$
Julien Bourassa	15.69 \$
Vincent Favreau	15.94 \$
Gabrielle Roy	16.19 \$
Émie Bourassa	16.19 \$
<u>Surveillant - Piscine</u>	
Daphnée Chenier	13.50 \$
Félix Brochu	12.38 \$

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

159-17-06-05

11.1 - RECONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX PLACE DES CORMIERS ET PLACE DES LILAS PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DE SOUMISSIONS

ATTENDU QUE des demandes de soumissions, par appel d'offre public, pour la reconstruction des services municipaux «Place des Cormiers et Places des Lilas» ont été demandées, sur le site SEAO et dans le journal La Tribune, édition du 08 mai 2017;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le mardi 30 mai 2017 à 11h00 et le résultat des cinq (5) soumissions reçues est le suivant :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT (taxes incluses)
Grondin Excavation Inc.	751 200.73 \$
Eurovia Québec Construction Inc.	792 001.74 \$
Sintra Inc. – Région Estrie	843 923.55 \$
Germain Lapalme & Fils Inc.	944 615.84 \$
Bertrand Ostiguy Inc.	928 998.00 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire soit Grondin Excavation Inc. est conforme aux plans et devis de soumission, datés du 05 mai 2017, dossier SHE-00239206 (VALV);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDDUC ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, soit Grondin Excavation Inc. pour la reconstruction des services municipaux «Place des Cormiers et Places des Lilas», au montant de 751 200.73 \$ sept cent cinquante-et-un mille deux cents dollars et soixante-treize cents (taxes incluses) telle que demandée dans l'appel d'offre datée du 05 mai 2017.

ADOPTÉE

160-17-06-05

11.2 - SOUMISSION POUR LE PAVAGE DANS DIVERSES RUES PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DE SOUMISSION

ATTENDU QUE des demandes de soumissions, par voie d'invitation, ont été sollicitées à deux (2) entrepreneurs, pour le pavage dans diverses rues de la Ville de Valcourt (quantité approximative de 887 tonnes métriques) ;

ATTENDU QUE l'ouverture des deux (2) soumissions reçues, soit Sintra Inc. et Eurovia Québec Construction Inc. a eu lieu le mercredi 24 mai 2017 à 11 :00 heures et le résultat est le suivant :

SOUSSIONNAIRE	PRIX À LA TONNE MÉTRIQUE *
Eurovia Québec construction Inc.	172.70 \$
Sintra Inc.	119.50 \$

* Les taxes ne sont pas incluses dans les montants mentionnés ci-hauts.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la soumission du plus bas soumissionnaire conforme soit Sintra Inc. pour le pavage dans diverses rues, tel que détaillé dans l'appel d'offres, daté du 02 mai 2017 et dans la soumission présentée en date du 24 mai 2017, au prix de 119.50 \$ par tonne métrique (taxes non incluses).

ADOPTÉE

161-17-06-05

11.3 - RÉNOVATION DU GARAGE ET ENTREPÔT MUNICIPAUX PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DE SOUMISSION

ATTENDU QUE des demandes de soumissions pour effectuer des travaux de rénovation du garage et entrepôt municipaux ont été demandées, par voie d'invitation, à quatre (4) entrepreneurs;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le mercredi 31 mai 2017 à 10:00 heures et la municipalité a reçu deux (2) soumissions, celles de

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (taxes incluses)
Rénovations Pierre Groulx 2009 Inc.	83 616.72 \$
Construction Frejura Inc.	85 079.20 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDDUC ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, soit celle de Rénovations Pierre Groulx 2009 Inc représentant un montant de 83 616.72 \$ (taxes incluses), pour les travaux de rénovation du garage et entrepôt municipaux, telle que soumissionnée en date du 31 mai 2017 et l'appel d'offre daté du 02 mai et les addendas nos 1, 2 et 3, datés du 09, 18 et 23 mai 2017, pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

11.4 - AMENDEMENT À L'ARTICLE 3.2 - ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - NOUVELLE RÉPARTITION DE CALCUL POUR LE POSTE DE SUPPRESSION DES ÉRABLES (VILLE ET CANTON)

Ce sujet est reporté à une prochaine séance.

11.5 - RÉOLUTION CÉDANT UNE PORTION DE LA RUE DE LA MONTAGNE À LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE VALCOURT

Ce sujet est reporté à une prochaine séance.

162-17-06-05

12.1 - RÉVISION BUDGÉTAIRE 2017
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE VALCOURT

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a reçu de la Société d'habitation du Québec, une demande de révision budgétaire 2017 concernant l'Office municipal d'habitation de Valcourt, daté du 15 mai 2017;

ATTENDU QUE cette demande de révision nécessite l'approbation de la Ville pour son acceptation

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte le budget révisé pour l'année 2017 qui se répartit de la façon suivante :

	BUDGET PRÉSENTÉ	BUDGET RÉVISÉ
Revenus	926 246 \$	926 246 \$
Dépenses	1 425 457 \$	1 427 889 \$
Programme supplémentaire loyer	<u>19 699 \$</u>	<u>19 699 \$</u>
Déficit :	518 910 \$	521 342 \$

Contribution municipale au montant de 52 133 \$, soit 10 % du déficit, réparti comme suit :

Programme supplément loyer	1 970 \$	1 970 \$
Déficit OMH	<u>49 921 \$</u>	<u>50 163 \$</u>
Contribution municipale	51 891 \$	52 133 \$

ADOPTÉE

163-17-06-05

12.2 - PROGRAMME D'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL
(PAARRM) - DEMANDE DE SUBVENTION

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a reçu une confirmation de l'octroi d'une subvention pour l'année 2017 dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, suite à l'annonce du budget discrétionnaire 2017-2018 par la députée de Richmond, madame Karine Vallières;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal attribuera la subvention dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'exécution des travaux suivants :

• Intersection Boulevard des Érables et Boulevard des Cyprès

Recouvrement, 1 243 mètres carrés,
112 tonnes métriques
Estimé des coûts : 13 216 \$

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

164-17-06-05

12.3 - MAISON DES AÎNÉES - DEMANDE POUR INSTALLATION D'UN CONTENEUR SUR UNE PARTIE DU TERRAIN DE LA VILLE DE VALCOURT

ATTENDU QUE la Coopérative d'habitation de Valcourt – Maison des Aînées, demande au Conseil municipal l'autorisation d'installer le conteneur à déchets à l'extrémité de leur stationnement, soit sur une partie du terrain de la Ville de Valcourt;

ATTENDU QUE cela leur permettra d'avoir un espace de stationnement supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la demande venant de la Coopérative d'habitation de Valcourt – Maison des Aînées, soit l'autorisation d'installer le conteneur à déchets à l'extrémité de leur stationnement, soit sur une dalle de béton, sur une partie du terrain de la Ville de Valcourt;

QUE les frais relatifs à l'installation et confection de la dalle de béton soient au frais du demandeur;

Il y aura lieu que l'organisme s'assure qu'il n'y ait pas de véhicule devant le conteneur lors des journées de collectes.

ADOPTÉE

165-17-06-05

12.4 - OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL - ACCOMPAGNEMENT POUR LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service professionnel de la firme Asisto, pour l'accompagnement et la prise en charge de l'ensemble du dossier du bilan de l'eau potable, telle que présentée et plus amplement détaillée, dans l'offre datée du 31 mai 2017, (proposition 0400591) au montant de 5 570 \$ (taxes non incluses).

ADOPTÉE

166-17-06-05

12.5 - REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT - RÈGLEMENT 596 «TRAVAUX DE RÉNOVATION DU CENTRE COMMUNAUTAIRE»

ATTENDU QUE le Conseil municipal a autorisé un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 250 000 \$ pour le financement des travaux de rénovation effectués pour le centre communautaire (résolution 085-17-04-03);

ATTENDU QU' il y a lieu de fixer la durée pour le remboursement du montant dû au fonds de roulement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal fixe à 10 ans la durée pour le remboursement au fonds de roulement, pour un montant annuel de 25 000 \$, dont le premier versement viendra à échéance, à compter de l'année 2017.

ADOPTÉE

167-17-06-05

Varia 1 - OFFRE POUR LE REMPLACEMENT DE L'ORDINATEUR DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE ET ADJOINTE AUX TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de Kreasoft Inc. / La Paperasse, pour le remplacement de l'ordinateur, pour le poste de l'inspectrice municipale et adjointe aux travaux publics, représentant un coût de 1 659.98 \$ (taxes non incluses), telle que détaillée dans l'offre, qui fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

168-17-06-05

Varia 2 - AMENDEMENT À LA DEMANDE DE SUBVENTION DÉPOSÉE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DES CYPRÈS

ATTENDU QUE le Conseil municipal propose d'amender la résolution 139-17-05-29, afin que la demande de subvention déposée pour le boulevard des Cyprès corresponde aux travaux admissibles du programme, soit l'aménagement d'un terre-plein central et aménagement d'arbres et surface gazonnée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la demande de subvention pour le réaménagement du boulevard des Cyprès porte exclusivement sur l'aménagement d'un terre-plein central (voir article D. page 4, de l'évaluation d'avant -projet, réalisée par EXP, en date du 25 mai 2017) incluant les arbres et la surface gazonnée;

QUE le Conseil municipal autorise madame Fannie Pelletier-Beaudry, inspectrice municipale et adjointe aux travaux publics, pour et au nom de la Ville de Valcourt, à apporter les modifications à la demande de subvention déposée au Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports.

ADOPTÉE

169-17-06-05

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE LISE BOLDUC, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 20:05 heures.

ADOPTÉE